

Seul à la retraite – par hasard ou par choix

L'Institut Info-Patrimoine BMO offre de l'information et propose des stratégies relatives à la planification du patrimoine et aux décisions financières afin de mieux vous préparer à un avenir financier en toute confiance.

Communiquez avec l'Institut Info-Patrimoine à
wealth.planning@bmo.com.

BMO  **Groupe financier**
Ça a du sens. Profitez.^{MD}

bmo.com/institutinfopatrimoine

Comme les Canadiens vivent de plus en plus longtemps, le profil de la retraite évolue constamment. La génération énergique du baby-boom étant maintenant à la barre, il n'est pas surprenant que des retraites plus longues et plus actives se pointent à l'horizon.

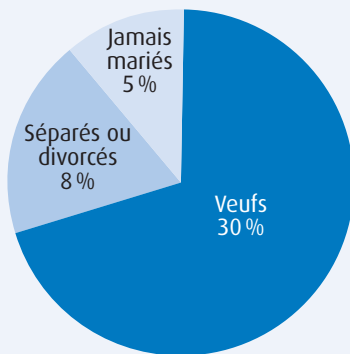
Toutefois, que ce soit par hasard ou par choix, un nombre étonnamment élevé de Canadiens vivront leurs années dorées seuls. Une étude récente révèle qu'il est de plus en plus courant de vivre seul à la retraite, soit en raison d'un décès, d'un divorce ou parce qu'on ne s'est jamais marié.

Selon un rapport de Recensement du Canada, 43 % des aînés canadiens de 65 ans ou plus vivent seuls. De ce nombre, 5 % ne se sont jamais mariés, 8 % sont séparés ou divorcés et les 30 % restants sont veufs¹.

Le fait est que, même si vous êtes en couple maintenant, il est fort probable que vous soyez seul à un certain moment durant votre retraite.

Que ce soit en raison d'un divorce ou d'un décès ou parce qu'ils n'ont jamais été mariés, les aînés ont de fortes chances de vivre seuls à un moment ou à un autre à leur retraite. Peu importe la raison, le fait de se trouver seul à la retraite présente certainement des défis uniques sur les plans financier, émotif et de la planification.

43 % des aînés canadiens sont seuls



À quoi ce phénomène grandissant est-il dû ?

Les raisons pour lesquelles de plus en plus de retraités vivent seuls sont variées.

Divorce au mitan de la vie. Des études indiquent qu'un nombre sans précédent de nouveaux retraités sont divorcés. Selon l'Enquête nationale sur la santé de la population réalisée en 2006, plus du tiers des mariages au Canada se terminent par un divorce avant le trentième anniversaire du couple.

Ce phénomène s'expliquerait en partie par ce que les psychologues appellent « la capacité de revendication des baby-boomers », un mouvement grandissant qui incite de nombreuses personnes ayant, pendant des années, rempli des rôles traditionnellement dictés par la société à revendiquer leur liberté pour leur développement personnel, à titre de récompense plus tard dans la vie. En effet, les attitudes à l'égard du mariage changent rapidement, pas seulement en Amérique du Nord, mais partout dans le monde. L'expression *jukunen rikon* (divorce tardif) est associée à la frustration des Japonaises à l'endroit de leurs époux nouvellement retraités, surnommés « feuilles mouillées » parce qu'ils ont tendance à « coller ».

Décès du conjoint. Les probabilités qu'au moins un membre d'un couple âgé de 65 ans vive jusqu'à 90 ans sont de 50 % et, dans un cas sur quatre, un des membres vivra jusqu'à 94 ans. Pour les femmes surtout, les probabilités de survivre à leur conjoint sont élevées. Un article d'un journal américain déclarait en 2008 que plus de quatre femmes américaines sur dix de 65 ans ou plus sont veuves².

Un plus grand nombre de personnes choisissent de ne pas se marier. Selon de récentes données sur la population, moins de gens se marient qu'auparavant. En fait, pour la première fois, le sondage de 2006 de Statistique Canada sur les personnes de 15 ans ou plus révélait que le nombre de gens non mariés dépassait de près de 4 % celui des gens mariés.

Six stratégies importantes pour les personnes seules ou qui pourraient le devenir

La retraite en solo présente quelques défis bien particuliers pour les baby-boomers et leurs conseillers financiers. Nous avons déterminé six stratégies importantes qui pourront faciliter la transition si elles sont mises en œuvre avec doigté.

1. Planifier la retraite le plus rapidement possible
2. Bâtir un patrimoine et le faire fructifier
3. Comprendre ce que sont les revenus et les dépenses
4. Revoir ses besoins de logement
5. Préserver sa vie sociale et son équilibre psychologique
6. Préparer une stratégie détaillée pour garder la santé

Célibataires ou soudainement seuls

Même si la retraite en solo affiche nettement une tendance à la hausse, notre rapport indique qu'elle n'a pas la même signification pour tous les aînés. Ceux qui n'ont jamais été mariés ou qui ont passé une bonne partie de leur vie adulte non mariés font face à des défis différents de ceux qui se retrouvent soudainement seuls par suite d'un décès ou d'un divorce. Nous désignerons ces deux groupes comme suit : célibataires (pour la plupart, jamais mariés) et soudainement seuls (subitement veufs ou divorcés).

1. Planifier la retraite le plus rapidement possible

Le simple bon sens veut que chaque Canadien commence à épargner en vue de sa retraite le plus rapidement possible. Or, le refus de suivre ce conseil pourrait se traduire par des conséquences bien plus graves pour les célibataires que pour les couples.

Sans autre source de soutien financier pour les appuyer en cas de besoin, ils doivent absolument planifier en prévision de toutes les probabilités et éventualités. Des questions comme « De quel montant ai-je besoin pour vivre confortablement? », « Aurai-je assez d'argent pour réaliser mes rêves à la retraite? » et « Qu'arrivera-t-il si je souffre d'un handicap ou si ma santé décline? » sont toutes très sérieuses tant sur le plan personnel que financier.

Les personnes seules connaissent mal les programmes de retraite

Pourtant, même si elles ont davantage besoin de planification financière, les personnes seules sont moins susceptibles d'être bien informées sur leur aisance financière à la retraite. Lorsque des Canadiens seuls approchant de la retraite ont été invités à préciser dans quelle mesure ils comprenaient les programmes publics de retraite, 30,8% ont répondu « pas du tout », contre 23,8% pour les gens mariés. Ils pourraient aussi moins bien connaître les programmes gouvernementaux. Et, quant à savoir si les personnes seules ayant une date de retraite en vue avaient obtenu des renseignements sur la retraite au cours des 5 dernières années, 60,2% ont répondu « non »³.

Non seulement les couples sont plus susceptibles d'avoir deux revenus et un meilleur accès aux prestations de santé et de retraite, mais il est aussi plus probable qu'ils discuteront ensemble de leurs projets de retraite et qu'ils se procureront les renseignements nécessaires pour établir un plan de retraite conjoint.

2. Bâtir un patrimoine et le faire fructifier

Comme la retraite se prolonge souvent bien au-delà du cap de dix ans⁴ qui était la norme il y a une ou deux générations, les pressions financières de la retraite ont augmenté. Il n'est pas surprenant de voir que de nombreux retraités subissent une perte de leur aisance financière à la retraite et cette perte est encore plus marquée pour les personnes seules. Malheureusement, une fois que les aînés se retrouvent dans une

fourchette de revenus moindre, ils ont beaucoup de difficultés à remonter la pente, comme le laissent voir diverses études.

Selon une étude réalisée par le Boston College en 2007, plus de 40 % de tous les retraités auront un revenu considérablement moindre à 80 ans qu'à 67 ans; le déclin médian du revenu sera de l'ordre de 16 000 \$ pour les retraités actuels et grimpera à 23 000 \$ pour les baby-boomers. Ce recul sera encore plus marqué pour les retraités qui deviendront soudainement seuls, surtout si le conjoint survivant comptait sur le revenu de la personne décédée. Un pourcentage étonnant des retraités actuels, soit 17 %, appartient à cette catégorie.

Et, il est peut-être encore plus alarmant de constater que l'étude estime que les adultes mariés qui perdent leur conjoint à la suite d'un divorce ou d'un décès entre 67 ans et 80 ans subiront les baisses les plus marquées de leurs avoirs et la hausse la plus soutenue d'appauvrissement, avec une perte du revenu médian pouvant atteindre 37 %.

Plus de 71 % des Canadiens appartenant à ce groupe d'âge (40 ans ou plus) qui sont soudainement devenus seuls (à la suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès) déclarent qu'ils n'avaient aucun plan pour faire face à la situation adéquatement et qu'ils ont subi des répercussions négatives⁵. Les personnes seules doivent surmonter divers obstacles lorsqu'il est question de bâtir un patrimoine pour la retraite et de le faire fructifier.

Épargne. Durant leurs années actives, les célibataires doivent consacrer une plus large part de leurs revenus aux frais de subsistance de base, comme le logement et le transport, ce qui leur laisse moins d'argent pour épargner et peut les désavantager tôt dans la vie. Et les soudainement seuls qui perdent leur conjoint à la suite d'un décès ou d'un divorce peuvent avoir perdu un temps précieux pour établir leur propre épargne-retraite.

Longévité. L'espérance de vie accrue est un phénomène influant sur les personnes seules et les couples dans une même mesure, mais la nécessité d'économiser suffisamment pour assurer une retraite pouvant facilement atteindre 30 ans risque de peser plus lourdement sur les premières. Elles devront en effet peut-être investir plus audacieusement avant et pendant la retraite pour compenser un taux d'épargne et un pécule moindres.

Inflation. Les retraités doivent économiser suffisamment et obtenir des taux de rendement adéquats pour couvrir non seulement leurs besoins mensuels en matière de revenu, mais aussi pour faire face à l'augmentation constante du coût de la vie, qu'il s'agisse des aliments, du logement, du carburant ou des vêtements. De nouveau, les personnes seules doivent relever ce défi financier seules et doivent se montrer plus sages, notamment en épargnant relativement davantage que les couples.

Impact de l'inflation

Bien que ces données soient approximatives à une époque ou de nombreux Canadiens seuls passent au moins 30 ans à la retraite, l'obligation de faire des économies considérables et grandissantes pour la retraite est évidente.

Un taux d'inflation de...	Fera doubler le coût de la vie tous les...
2 %	36 ans
4 %	18 ans
6 %	12 ans

3. Comprendre ce que sont les revenus et les dépenses

Selon une étude réalisée aux États-Unis en 2006 sur les dépenses de consommation, 98 % des revenus des personnes seules sont consacrés au logement, contre 81 % pour la tenue du ménage d'un couple. Compte tenu de l'étroitesse de la marge entre les revenus et les dépenses, les personnes seules doivent absolument faire en sorte que leur plan de retraite assure un équilibre adéquat entre les revenus et les dépenses.

Revenus

Pensions de gouvernements

Presque tous les Canadiens ont droit aux prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et de la Sécurité de la vieillesse (SV). Toutefois, tous n'ont pas droit aux prestations maximales offertes par ces régimes et, en fait, les prestations du RPC/RRQ et de la SV moyennes sont bien inférieures à ce que la majorité des gens s'attendent à recevoir. Ainsi, les prestations du RPC/RRQ sont établies en fonction des cotisations versées par un travailleur pendant ses années actives à compter de 18 ans et jusqu'à la retraite. Des cotisations au RPC/RRQ maximales sont versées lorsque le revenu d'emploi est égal ou supérieur au montant maximal des gains annuels ouvrant droit à pension. Bien que certaines années caractérisées par des revenus peu élevés ou une absence du marché du travail pour prendre soin d'enfants de moins de 7 ans ne soient pas prises en compte, des prestations maximales ne sont pas toujours garanties. De plus, les crédits du RPC/RRQ accumulés par des conjoints durant leur vie commune sont considérés comme des éléments du patrimoine. À la rupture de la relation, les crédits peuvent être répartis également de la même manière que les autres actifs constituant le patrimoine. Il s'agit d'un fractionnement des crédits. Pour le conjoint ayant le revenu le moins élevé ou n'ayant pas travaillé durant la relation, un tel fractionnement pourrait accroître le montant de ses prestations du RPC/RRQ ou lui permettre d'obtenir des prestations auxquelles il n'aurait peut-être pas droit autrement. Le conjoint ayant le revenu le plus élevé subira une diminution de ses crédits et de ses prestations du RPC/RRQ.

Les célibataires et les soudainement seuls qui souhaitent accroître leurs droits aux prestations du RPC/RRQ devraient peut-être songer à travailler quelques années de plus.

Régimes de retraite privés

Tous les travailleurs doivent comprendre le type de régime de retraite offert par leur employeur. Les régimes ne sont pas tous égaux et il est essentiel de comprendre comment les prestations sont calculées pour en maximiser la valeur. S'agit-il d'un régime à prestations déterminées, aux termes duquel le revenu de retraite est garanti à vie, ou d'un régime à cotisations déterminées dont les revenus s'appuient sur le rendement des placements? Ces dernières années, les régimes à prestations déterminées

ont commencé à perdre du terrain, étant jugés trop coûteux pour les employeurs, au profit des régimes à cotisations déterminées qui donnent la responsabilité du financement de la retraite aux employés. Et, même s'il s'agit d'un régime à prestations déterminées, il importe de savoir si les prestations sont rajustées en fonction de l'inflation et dans quelle proportion. Qu'advient-il des fonds dans le régime au décès de l'employé? Des prestations de survivant sont-elles offertes à d'autres que l'époux ou le conjoint de fait?

Les célibataires ne peuvent bénéficier d'aucune prestation de survivant

Bien que les célibataires n'aient pas à subir le choc d'une séparation ni la perte d'un revenu découlant du décès d'un conjoint, ils n'ont pas droit aux prestations de survivant offertes par les régimes publics et privés auxquelles les soudainement seuls peuvent avoir droit. Cette situation peut être particulièrement problématique lorsque deux personnes vivent ensemble et partageant les frais de subsistance n'ont pas précisé qu'elles entretenaient une relation matrimoniale. Les personnes seules à la retraite pourraient avoir la surprise d'apprendre que leur régime de retraite à prestations déterminées pourrait être interrompu à leur décès s'ils n'ont aucun époux ou conjoint de fait survivant, tandis qu'aux termes d'un régime à cotisations déterminées, les sommes restant dans le régime sont versées au bénéficiaire désigné.

Voici une illustration simplifiée des avantages au titre des revenus d'un soudainement seul par rapport à un célibataire après le décès de son conjoint.

Source de revenus	Couple	Célibataires	Soudainement seuls
RPC/RRQ	21 200 \$	10 600 \$	10 600 \$
SV	12 400 \$	6 200 \$	6 200 \$
Régime de retraite d'entreprise	37 500 \$	18 750 \$	18 750 \$
Prestations de survivant à 60 % d'un régime de retraite d'entreprise			11 250 \$
Total des revenus	71 100 \$	35 550 \$	46 800 \$
Excédent moyen			11 250 \$

Dépenses

Sur le plan du revenu, les soudainement seuls, bien que bénéficiant généralement d'un avantage par rapport aux célibataires, font face à un désavantage majeur : que leur situation découle d'un décès ou du divorce, leur revenu diminue, mais les dépenses restent en bonne partie les mêmes.

Plusieurs des dépenses de base d'un retraité, même après être devenu seul, demeurent relativement constantes :

- Loyer ou prêt hypothécaire
- Impôt foncier
- Entretien et réparations de la maison
- Véhicule moteur et essence
- Téléphone
- Électricité
- Câble

De plus, les soudainement seuls risquent d'assumer de nouveaux frais pour faire faire certains des travaux que réalisait le conjoint, comme les tâches domestiques, la comptabilité ou les soins. Même la facture d'épicerie augmente, les repas pour une personne étant généralement plus chers, en proportion. Les voyages deviennent aussi plus coûteux, vu la prime exigée pour l'hébergement en occupation simple.

Seuls à la maison ?

- 41 % des femmes et 16 % des hommes de 65 ans ou plus vivent seuls – une hausse de 80 % par rapport à 1970. (AARP, 1995)
- En 2006, les aînés de 65 ans ou plus représentaient 33,9 % des personnes vivant seules. (Statistique Canada, 2006)
- Une forte proportion d'aînés sont locataires, et la moitié d'entre eux qui vivent seuls ont consacré au moins 30 % de leur revenu au logement en 2006. (Statistique Canada, 2006)

Corriger rapidement les disparités entre le revenu et les dépenses

Lorsque les dépenses excèdent les revenus à la retraite, le célibataire et le soudainement seul doit souvent puiser dans ses économies pour subvenir à ses besoins. Il risque ainsi d'épuiser ses réserves de son vivant. Le retraité futur qui connaît bien ses sources de revenus et les dépenses à prévoir peut mieux déterminer l'éventuel manque à gagner dans son épargne-retraite.

4. Revoir ses besoins de logement

Se loger coûte cher, surtout pour les personnes seules. Ce constat vaut pour les deux sexes. Mais, comme les femmes vivent plus longtemps, elles risquent davantage d'habiter seules et d'en assumer les frais.

Le remboursement du prêt hypothécaire avant la retraite est un objectif populaire. Mais beaucoup n'y arrivent pas. Et les frais de logement pour une personne seule peuvent être tout simplement trop élevés. Déménager dans une maison plus petite ou devenir locataire à la retraite peuvent constituer des solutions raisonnables pour aider les célibataires à réduire leurs coûts. Mais, pour bien des aînés, quitter la maison familiale et le voisinage peut s'avérer une expérience difficile sur le plan physique et émotionnel.

Solution au logement

Nombre de retraités seuls envisagent des options d'habitation originales, comme le logement collectif. Il est difficile d'estimer la popularité de cette nouvelle tendance inspirée des Golden Girls, mais le U.S. National Directory Service estime qu'au moins 65 000 aînés partagent leur logement sous une forme ou une autre⁶.

Assumer à deux le coût du logement à la retraite peut être rentable financièrement, mais aussi du point de vue social, émotionnel et de la santé. Cette clientèle y voit de nombreux avantages : partage des tâches domestiques, compagnie et sentiment accru de sécurité. Beaucoup préfèrent cette solution au centre d'accueil ou à l'emménagement chez les enfants afin de préserver leur sentiment d'autonomie.

Cependant, les personnes seules désireuses d'acheter à deux une résidence devraient consulter un avocat ou un fiscaliste. La propriété conjointe peut soulever des questions imprévues en matière de succession ou de fiscalité.

5. Préserver sa vie sociale et son équilibre psychologique

La transition du travail à la retraite – renoncer au boulot quotidien et à ses gratifications sociales – peut être pénible. Il est normal pour les retraités d'éprouver un sentiment de perte et d'isolement. Mais il y a encore plus stressant : devoir affronter seul cette situation.

Cependant, nombre d'études révèlent qu'il est possible d'éviter la dépression en jouant un rôle actif dans la collectivité et en cultivant ses relations sociales. De plus, ces comportements peuvent contribuer directement à améliorer la santé physique.

Au service de la collectivité

Selon un rapport sur la santé publié par Statistique Canada en 2007, les aînés qui entretiennent un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité étaient plus susceptibles d'être en bonne santé (62 %) que les autres (49 %).

Au Canada, on reconnaît de plus en plus l'apport bénévole des aînés à leurs familles et à leurs milieux de vie. De même, aux États-Unis, le National Senior Service Corps récolte beaucoup de succès en invitant les retraités de 55 ans ou plus à mettre leurs compétences au service de la collectivité. Leur slogan ? « Nous ne voulons pas simplement changer le monde – nous sommes assez vieux pour savoir comment faire. »

6. Préparer une stratégie détaillée pour garder la santé

Les rapports qui analysent les pressions auxquelles les services de santé publics feront face avec le vieillissement de la population abondent. Privés des ressources financières et des soins du conjoint, les retraités célibataires doivent envisager avec plus de sérieux la possibilité de s'offrir des soins privés.

La bonne assurance

Les personnes seules qui n'ont pas à subvenir aux besoins d'une personne à charge ou d'un bénéficiaire après leur décès doivent songer à souscrire une assurance invalidité, maladies graves ou soins de longue durée, de préférence une assurance vie traditionnelle.

En cas d'accident ou de maladie, ces protections versent un montant forfaitaire d'urgence ou des prestations mensuelles pour compenser le coût des soins à domicile, des traitements médicaux, du transport, du séjour dans un établissement de soins de longue durée ou d'autres services essentiels de la vie quotidienne.

Exprimer sa volonté

Le signataire d'une procuration, un document juridique, accorde à une autre personne le droit de prendre en son nom, devant la vie ou la mort, des décisions en matière de soins s'il est incapable de le faire lui-même – advenant notamment une incapacité ou une maladie grave.

Pour les couples, le choix du conjoint comme mandataire de la procuration va de soi. Mais les personnes seules sont moins susceptibles de prévoir les dispositions nécessaires. Elles devraient désigner un ami ou un membre de la famille digne de confiance si elles devaient être incapables d'exprimer leur volonté.

Plus d'obstacles pour les femmes

De nombreuses données tendent à confirmer que les femmes seules à la retraite sont exposées à un risque financier accru. Certaines ont vécu toute leur vie en couple et, par conséquent, n'ont jamais établi un plan rigoureux si elles devaient vivre seules à la retraite. Le décès du conjoint ou le divorce risque donc de les placer en fâcheuse position.

En général, le salaire des femmes demeure inférieur à celui des hommes, et elles auront peut-être travaillé moins d'années pour élever les enfants. Par conséquent, elles auront moins cotisé à l'épargne-retraite et auront moins accès aux avantages sociaux, comme le régime de retraite de l'employeur.

En 2006, selon l'Enquête nationale sur la santé de la population, 43 % des Canadiennes ayant déclaré une rupture du mariage (divorce ou séparation) accusaient un net recul du revenu du ménage, alors que seulement 15 % des hommes séparés ou divorcés subissaient un manque à gagner⁷.

Au décès du conjoint, la perte de revenu, surtout si le conjoint était encore au travail, est généralement difficile à combler.

En matière d'épargne-retraite, les femmes ont tendance à préférer les CPG comme option de placement sûre. Mais cet instrument pose un risque réel : leur grande sécurité s'assortit d'un rendement inférieur à long terme. Bien des femmes, en particulier les célibataires privées d'un revenu au survivant, devront peut-être réévaluer leur stratégie de placement à long terme.

Conclusion

Les personnes seules à la retraite, par hasard ou par choix, doivent surmonter plusieurs difficultés uniques. Et même celles qui ont le bonheur d'avoir un mariage solide doivent toujours envisager la possibilité de se retrouver seules un jour.

Bien que les défis que doivent relever les personnes seules puissent porter sur de nombreux aspects de la vie, comme l'épargne et les placements, le logement, les soins médicaux et autres, les célibataires comme les couples peuvent prendre de nombreuses mesures pour réduire les risques au minimum et, plus ils le feront rapidement, plus ils seront en mesure de profiter de la retraite quoi que la vie leur réserve.

Une planification proactive est essentielle pour tenir compte des différents défis qui attendent les personnes seules à la retraite. La mise au point d'un plan judicieux permettra aux Canadiens de profiter d'une plus grande tranquillité d'esprit.

- ¹ 2001, Recensement du Canada, Institut de planification de la retraite, vol. 7, no 2, juin 2004.
- ² usnews.com/articles/business/retirement/2008/06/12/how-to-financially-cope-with-being-suddenly-single.html.
- ³ Statistique Canada, Rapport de l'Enquête sociale générale de 2007 : Le casse-tête de la retraite : comment s'y retrouver.
- ⁴ Gouvernement du Canada, Relever les défis et saisir les occasions du vieillissement au Canada, 2002.
- ⁵ Étude menée par Léger Marketing pour BMO Groupe financier, décembre 2008.
- ⁶ Marilyn Bowden, Bankrate.com, 2008.
- ⁷ Enquête nationale sur la santé de la population, Statistique Canada, 2006.

Rédigé à titre informatif, ce rapport n'est pas conçu, et ne doit pas être considéré, comme une source de conseils professionnels. Adressez-vous à votre représentant de BMO Groupe financier pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou votre position financière. Le contenu de ce rapport provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Groupe financier ne peut toutefois pas garantir son exactitude ni son exhaustivité. BMO Groupe financier ne s'engage pas à vous prévenir des changements apportés à l'information fournie. Tous droits réservés. La reproduction de ce rapport sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans une autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Groupe financier. ^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.